



# Mairie d'Archigny

**Réunion du 06 avril 2016**

**L'An deux mil seize, le 06 avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PINNEAU,**

Présents : M. ARLANDIS, M. BUSSEREAU, M. COGNE, Mme DESTREMAU, Mme FAYOLLE, M. LEFEVRE, M. PINNEAU, M. ROY, Mme VACHON

Absents avec délégation : Mme CARDINEAUX Monique donne pouvoir à M. ARLANDIS Jean-Pierre, Mme GOURMAUD Sylvie donne pouvoir à Mme VACHON Chantale

Absents sans délégation : Mme CATTUS, M. CHAPET, Mme FLECHARD, Mme ROUSSEL

Secrétaire de séance : Mme FAYOLLE

## **DELIBERATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications doivent être apportées aux délibérations 30/2016 et 32/2016, un problème d'équilibre budgétaire ayant été constaté avant transfert vers la Sous-Préfecture. Les deux délibérations, initialement votées le 24 mars 2016, n'ayant pas été visées, il n'y a pas lieu de les annuler. Les deux délibérations suivantes sont donc votées en lieu et place de celles du 24 mars 2016.

### **30/2016 : BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 lors de la séance du 09 mars 2016,

- Au vu du compte de gestion présenté par Monsieur le trésorier,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants:

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un résultat reporté de 2014	+ 248 744.24 €
Part affecté à l'investissement	- 197 944.24 €
Un résultat de fonctionnement 2015 de	+ 156 044.16 €
Soit un excédent cumulé de :	<b>+ 206 844.16 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Un résultat reporté de 2014	- 62 893.94 €
Un résultat d'investissement 2015 de	+ 54 315.03 €
Soit un déficit cumulé de :	<b>- 8 758.91 €</b>

Un reste à réaliser en dépense d'investissement (dépense d'investissement engagées et non réalisées en 2015 reportées en 2016) de : 80 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- D'affecter le résultat déficitaire d'investissement au compte 001 déficit d'investissement reporté **8 578.91 €**
- D'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- au compte 1068 (recette d'investissement), pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement à hauteur de : **188 369.00 €**
- à la ligne 002 (excédent antérieur reporté) : **18 475.16 €**

### **Vote**

**Pour 8    Contre 3    Abstention 0**

### **[32/2016 : BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016](#)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 de la Commune. Il est proposé de voter le budget par chapitre.

Le budget primitif 2016 de la Commune s'équilibre comme suit :

**- FONCTIONNEMENT : 1 039 625.00 €**

**- INVESTISSEMENT : 485 800.00 €**

### **FONCTIONNEMENT DEPENSES :**

CHAPITRE 011 :	CHARGES A CARACTERE GENERAL .....	412 542.96 €
CHAPITRE 012 :	CHARGES DE PERSONNEL .....	463 000.00 €
CHAPITRE 014 :	ATTENUATION DE PRODUITS .....	22 800.00 €
CHAPITRE 65 :	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE .....	102 800.00 €
CHAPITRE 66 :	CHARGES FINANCIERES .....	16 500.00 €
CHAPITRE 67 :	CHARGES EXCEPTIONNELLES .....	500.00 €
CHAPITRE 042/68 :	DOTATIONS AMORTISSEMENT .....	107.04 €
CHAPITRE 022 :	DEPENSES IMPREVUES .....	21 375.00 €
	<b>TOTAL .....</b>	<b>1 039 625.00 €</b>

**FONCTIONNEMENT RECETTES :**

CHAPITRE 013 :	ATTENUATION DE CHARGES .....	25 000.00 €
CHAPITRE 70 :	PRODUITS DE SERVICES .....	103 535.00 €
CHAPITRE 73 :	IMPOTS ET TAXES .....	434 918.00 €
CHAPITRE 74 :	DOTATIONS, SUBVENTIONS .....	307 050.00 €
CHAPITRE 75 :	AUTRES PRODUITS DE GESTION .....	57 500.00 €
CHAPITRE 77 :	PRODUITS EXCEPTIONNELS .....	146.84 €
CHAPITRE 002 :	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE .....	18 475.16 €
CHAPITRE 042 :	OP ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS .....	93 000.00 €
	<b>TOTAL .....</b>	<b>1 039 625.00 €</b>

**INVESTISSEMENT DEPENSES :**

CHAPITRE 001 :	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE .....	8 578.91 €
CHAPITRE 16 :	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT + CAUTIONS .....	126 200.00 €
CHAPITRE 21 :	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	
	RESTE A REALISER OP 108 .....	65 000.00 €
	RESTE A REALISER OP 135 .....	15 000.00 €
CHAPITRE 23 :		
	OPERATION 101 : TRAVAUX BATIMENTS .....	105 400.00 €
	OPERATION 103 : TRAVAUX DE VOIRIE .....	28 000.00 €
	OPERATION 104 : ACQUISITIONS DE MATERIEL .....	10 700.00 €

OPERATION 121 : TERRAIN MULTISPORT .....	29 915.00 €
OPERATION 128 : PROTECTION INCENDIE .....	4 006.09 €
CHAPITRE 040/21318 : OPERATION D'ORDRE .....	93 000.00 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>485 800.00 €</b>

**INVESTISSEMENT RECETTES :**

CHAPITRE 040/28 : AMORTISSEMENTS .....	107.04 €
CHAPITRE 10 : DOTATIONS .....	213 472.00 €
CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT .....	211 220.96 €
CHAPITRE 16 : EMPRUNT + CAUTION .....	61 000.00 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>485 800.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif 2016.

**Vote**

**Pour 8 Contre 3 Abstention 0**

Madame VACHON regrette qu'il y ait eu des modifications entre les orientations définies lors de la Commission Finances et le budget présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2016, notamment en ce qui concerne la part allouée aux travaux de voirie (diminution de 70 000 € à 28 000 €).

Monsieur ARLANDIS précise que des priorités ont été faites en fonction des possibilités de la commune et que le vote du Conseil Municipal du 24 avril 2016 a entériné cette proposition.

Madame VACHON ne trouve pas cela convenable qu'il y ait des disparités entre les documents de travail envoyés aux conseillers pour la préparation de la séance et les documents présentés le soir de la séance. Monsieur ARLANDIS explique qu'il a lui-même exposé les modifications effectuées et leur fondement dans sa présentation du budget primitif. Monsieur LEFEVRE estime que les routes font partie du patrimoine et qu'il faudrait y consacrer une part du budget plus importante.

Monsieur ROY précise qu'il sera toujours possible de transférer l'excédent réalisé sur le coût des travaux de la caserne vers les travaux de voirie via une décision modificative.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide que le reliquat de l'opération 108 sera transféré à l'opération 103.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.